

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il est évident que s'il y avait dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis des modifications qui apporteraient des changements dans la Constitution, ces changements seraient faits selon les méthodes déjà connues au Canada pour changer la Constitution, de sorte qu'à ce moment-là, l'Île-du-Prince-Édouard pourrait agir s'il y avait lieu.

Mais j'attire l'attention du chef du Nouveau parti démocratique. Le gouvernement actuel est à revoir sa politique d'énergie et cela, depuis 1984. Nous avons une politique orientée vers l'accès aux marchés et une politique orientée vers une déréglementation. Cette politique a été largement appliquée dans le secteur du gaz et le secteur pétrolier.

Au mois de septembre dernier, donc bien avant la signature de l'Accord, j'ai écrit à l'Office national de l'énergie pour demander de tenir des audiences publiques sur la question de l'exportation de l'électricité. Ces audiences ont eu lieu et l'Île-du-Prince-Édouard s'est fait entendre.

L'Office national de l'énergie a écrit au ministre de l'Énergie au mois de juillet dernier pour faire connaître ses recommandations. L'ensemble des provinces ont été saisies de ces recommandations qui étaient publiques, et l'Île-du-Prince-Édouard, à toutes les étapes, peut faire entendre son point de vue.

Et ce n'est qu'au cours de l'hiver prochain, après consultation des provinces, que le gouvernement canadien prendra des mesures concernant l'exportation de l'hydro-électricité au Canada.

LE LIBRE-ÉCHANGE—L'APPUI DES PROVINCES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je vais essayer encore une fois. Ma question pour le ministre est très simple. Si on considère les pouvoirs des provinces pour le contrôle et le développement de leurs ressources naturelles, est-il d'accord sur le fait que le gouvernement canadien doit obtenir l'appui des provinces pour avoir cette entente avec les États-Unis?

● (1430)

[Traduction]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il est évident qu'en vertu de notre constitution, les richesses naturelles sont du ressort des provinces. Aucune disposition de l'accord de libre-échange ne va à l'encontre de ce principe.

De toute évidence, le Parlement, avec l'appui du Nouveau parti démocratique, a décidé de créer un Office national de l'énergie doté de certaines responsabilités. Cette question, qui relève de la compétence fédérale, a obtenu l'appui du parti du député.

M. Broadbent: Quel rapport cela a-t-il avec la question?

Questions orales

M. Masse: Au Canada, les richesses naturelles appartiennent aux provinces, mais le commerce entre les provinces et avec l'étranger, dans ce domaine, relève de la compétence fédérale.

LA SIGNATURE DE L'ACCORD—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a dit que l'accord de libre-échange a supprimé les obstacles au commerce et au secteur énergétique. Cet accord va non seulement supprimer les obstacles au libre-échange, mais il va également priver les Canadiens de leur énergie. Il n'existe plus de protection en cas de pénurie énergétique au Canada.

Lors des réunions avec les premiers ministres provinciaux visant à les informer du déroulement des négociations sur le libre-échange, il n'a jamais été question de l'énergie, aux dires du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard lui-même.

Le gouvernement était-il tellement impatient de signer cet accord de libre-échange qu'il a omis de protéger les Canadiens contre d'éventuelles pénuries énergétiques au Canada, trahissant ainsi les provinces?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, s'il est vrai que l'Accord prévoit l'établissement de diverses règles de base concernant l'exportation, il est également vrai que, en dehors de ces règles de portée générale, il n'y a rien qui s'applique de façon particulière à l'énergie. Alors, il n'y a pas de problème particulier au sujet de l'exportation de l'énergie. Il y a la décision du gouvernement d'assurer l'accès au marché américain pour l'ensemble des producteurs canadiens et cela comprend des gens de toutes les provinces.

[Traduction]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, l'exportation d'énergie vers les États-Unis ne pose aucun problème. En effet, rien ne les empêche de prendre tout ce qu'ils veulent. Le gouvernement n'a-t-il pas lu dans les journaux, pendant la fin de semaine, que les Américains se vantent de ce qu'ils ont réussi à extorquer aux Canadiens? Nous ne savons même pas ce que l'on entend par énergie puisque le terme n'a pas été défini.

M. le Président: Le député a longuement présenté sa première question et je lui demande de poser maintenant sa supplémentaire.

M. MacLellan: Monsieur le Président, le gouvernement désire-t-il tellement gagner les faveurs des Américains qu'il a renoncé à avoir la haute main sur son secteur énergétique et à protéger les Canadiens contre d'éventuelles pénuries, ainsi qu'à préserver la souveraineté canadienne?